☐ Reconstruction après démolition

Description de l'ouvrage (*) :

[X] Transformation(s)

10.

11.

Demande de permis de construire (P) N° CAMAC : 238687

Référence communale : 609/825 A. AVIS D'ENQUETE Données générales Compétence M ou ME (*): (ME) Municipale Etat 1. Commune (*): Bavois 2. Lieu-dit: et/ou adresse (*): Rue de la Gare 5 Coordonnées (E / N) (*): 2533030 / 1170940 (coordonnées moyennes de l'ouvrage, par exemple: 2549170 / 1161250) 4 No de parcelles (*): No ECA: 5 322 Note recen. architectural: Acteurs (si plusieurs, ajouter en page n° 14) Propriétaire (*): Nom, Prénom: COMMUNE DE BAVOIS Raison sociale: Adresse: Rue du Collège 14 Tél. NPA / Localité : 1372 BAVOIS E-mail: Promettant acquéreur : Nom, Prénom: Raison sociale: Adresse: Tél.: NPA / Localité : E-mail: Droit distinct et permanent : Nom, Prénom: Raison sociale: Adresse: Tél.: NPA / Localité : E-mail: Auteur des plans (*) (personne physique selon art. 72 RATC) Projet nécessitant : [X] Architecte [] Ingénieur [] Exception art. 106 LATC RAPOSO MACHADO PEDRO Nom, Prénom: N° REG : Pas encore attribué - Inscrit SIA Profession: Architecte Raison sociale: AMARA ARCHITECTURE SÀRL E-mail: info@amara-architecture.ch Adresse: Grand'rue 44b Tél.: NPA / Localité : 1373 CHAVORNAY Fax: Nature des travaux principale (*) : (une seule coche possible) Adjonction Agrandissement ☐ Changement / nouvelle destination des locaux [] Construction nouvelle Démolition partielle Démolition totale

L'isolation périphérique déroge à l'art. 7.7 RCPC (distance au limite), application de l'art.97.6 (isolation périphérique)

Demande de dérogation (Base légale d'octroi, N° de l'article et mention du motif)

Reconstruction après incendie

Rénovation et transformations de la grande salle communale, remplacement de la production de chaleur par une pompe à chaleur

[] Rénovation totale

, 09.12.2024

Parti	cularités	
12.	a) Travaux situés hors zone à bâtir (répondre aussi aux questions N $^{\circ}$ 102.1 et 102.2) (*) :	[_] Oui [X] Non
	b) L'ouvrage est protégé par un plan d'affectation ou par une décision particulière (DFIRE/MS)	
	c) L'ouvrage fait l'objet d'une demande de protection	
13.	a) Le projet implique un défrichement de m² (cocher aussi la question N° 105)	
	b) Le projet implique l'abattage d'arbre ou de haie	
	c) Le projet implique une atteinte à un biotope (voir aussi la question N° 107)	
14.	Mise à l'enquête du degré de sensibilité au bruit : (voir la question N° 38)	
15.	Installation soumise à étude d'impact sur l'environnement (EIE)	
16.	Ce dossier se réfère à un ancien dossier N° CAMAC (art. 72i RLATC) : N° FAG	D:
17.	Nécessité de mise à jour du plan du Registre foncier (mensuration officielle) (*) :	[X] Oui [_] Non
L'enq	ruête publique de 30 jours est ouverte du // 01 au OS 02 225	

21.

30.31.

Demande de permis de construire (P) - 238687

B. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES A L'AVIS D'ENQUETE

	Maître de l'ouvrage (*) :								
	[_] 01 CFF								
☐ 03 Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports									
[] 04 Office fédéral des constructions et de la logistique (OFCL) ou Domaine des EPF									
[] 05 Office fédéral des routes (OFROU)									
	[] 07 Swisscom								
	[] 08 La Poste								
	[] 10 Canton								
	☐ 11 Entreprise de droit	nublic d'un c	anton						
	[X] 15 Commune	public d'uli ci	anton						
		nublic do la r	nommuna (transports publics, gaz, equ	álostrisitá stol					
			commune (transports publics, gaz, eau,						
			aisses de pension et les caisses maladi	es)					
	22 Institution de prévo		e de pension						
	23 Caisse maladie, SU								
	24 Banque, fond immo		g financière						
	[] 31 Usine d'électricité p								
	32 Usine à gaz privée								
	33 Chemin de fer privé								
			onnes (construction, immobilier)						
	[] 42 Coopérative de log								
	43 Société de capitaux	c, SA, Sàrl (c	construction, immobilier)						
	☐ 51 Société individuelle	ou de perso	onnes (industrie, artisanat, commerce)						
	[] 52 Société de capitaux	c, SA, Sàrl (ir	ndustrie, artisanat, commerce)						
	[] 61 Particulier et hoirie								
	[] 63 Organisation intern	ationale, amb	bassade						
	[] 62 Autre maître d'ouvr	age privé (éç	glise, fondation, association, etc.):						
	Nom, Prénom :	COMMINE	E DE BAVOIS	Raison sociale :					
				Raison sociale.					
	Adresse:	Rue du Col	llège 14	Tél.:					
	NPA / Localité :	1372 BAVC	DIS	E-mail:					
	Direction des travaux (*)	١.							
					,				
	Nom, Prénom :	MALHERBI	ENICOLAS	Raison sociale :	AMARA ARCHITECTURE SÀRL				
	Adresse:	Grand'rue 4	14b	Tél.:					
	NPA / Localité :	1373 CHAV	/ORNAY	E-mail:					
C A	RACTERISTIQUES DE	L'OUVBAC	_						
UA.	IKAC I EKISTIQUES DE	LOUVRAG							
	Genre de construction (ai								
		<u>de)</u> (*) :	[X] Bâtiment [_] Ouvrage de génie ci	vil, aménagement extérieur	[_] Construction particulière				
	Type d'ouvrage (*):	<u>de)</u> (*) :		vil, aménagement extérieur	[_] Construction particulière				
	Type d'ouvrage (*):		[X] Bâtiment [] Ouvrage de génie ci	vil, aménagement extérieur	Construction particulière				
			[X] Bâtiment [] Ouvrage de génie ci	vil, aménagement extérieur	Construction particulière				
	Type d'ouvrage (*):		[X] Bâtiment ☐ Ouvrage de génie ci		[] Construction particulière				
	Type d'ouvrage (*):		[X] Bâtiment [] Ouvrage de génie ci		[_] Construction particulière				
	Type d'ouvrage (*):		[X] Bâtiment		[_] Construction particulière				
	Type d'ouvrage (*):		[X] Bâtiment	ations chimiques	[] Construction particulière				
	Type d'ouvrage (*) : Approvisionnement en ea		[X] Bâtiment ☐ Ouvrage de génie ci ☐ 11 Alimentation en eau ☐ 12 Usines d'électricité et réseaux ☐ 13 Usines à gaz, réseaux et install ☐ 14 Chauffage à distance ☐ 19 Autre ☐ 21 Installations d'évacuation et de	ations chimiques	[_] Construction particulière				
	Type d'ouvrage (*):		[X] Bâtiment	ations chimiques	[_] Construction particulière				
	Type d'ouvrage (*) : Approvisionnement en ea	u / énergie	[X] Bâtiment ☐ Ouvrage de génie ci ☐ 11 Alimentation en eau ☐ 12 Usines d'électricité et réseaux ☐ 13 Usines à gaz, réseaux et install ☐ 14 Chauffage à distance ☐ 19 Autre ☐ 21 Installations d'évacuation et de	ations chimiques	☐ Construction particulière				
	Type d'ouvrage (*) : Approvisionnement en ea	u / énergie	[X] Bâtiment	ations chimiques	☐ Construction particulière				
	Type d'ouvrage (*) : Approvisionnement en ea	u / énergie	[X] Bâtiment	ations chimiques	☐ Construction particulière				
	Type d'ouvrage (*) : Approvisionnement en ea	u / énergie	[X] Bâtiment	ations chimiques	Construction particulière				
	Type d'ouvrage (*) : Approvisionnement en ea	u / énergie	[X] Bâtiment	ations chimiques	Construction particulière				
	Type d'ouvrage (*) : Approvisionnement en ea	u / énergie	[X] Bâtiment	ations chimiques	☐ Construction particulière				
	Type d'ouvrage (*) : Approvisionnement en ea	u / énergie rking	[X] Bâtiment	ations chimiques traitement des eaux usées	☐ Construction particulière				
	Type d'ouvrage (*) : Approvisionnement en ea	u / énergie rking	[X] Bâtiment	ations chimiques traitement des eaux usées fer (yc. gare)	☐ Construction particulière				
	Type d'ouvrage (*) : Approvisionnement en ea	u / énergie rking	[X] Bâtiment	ations chimiques traitement des eaux usées fer (yc. gare) amway	☐ Construction particulière				
	Type d'ouvrage (*) : Approvisionnement en ea	u / énergie rking	[X] Bâtiment	ations chimiques traitement des eaux usées fer (yc. gare) amway	☐ Construction particulière				
	Type d'ouvrage (*) : Approvisionnement en ea	u / énergie rking	[X] Bâtiment Ouvrage de génie ci	ations chimiques traitement des eaux usées fer (yc. gare) amway					
	Type d'ouvrage (*) : Approvisionnement en ea	u / énergie rking	[X] Bâtiment	ations chimiques traitement des eaux usées fer (yc. gare) amway n ts aériens ications (yc. antenne téléph					

9.12.	2024	Demande de per	rmis de construire (P) -	238687	
	Education, recherche, santé,	[] 51 Ecole, système d'é	education (jusqu au niveau maturité)		
	loisirs, culture	☐ 52 Formation supérie	• • •		
		53 Hôpital			
		☐ 54 Foyer avec soins r	nédicaux et/ou assistance sociale		
			nt de santé spécialisé		
			rs et de tourisme		
			à but religieux		
		∐ 58 Bâtiments à but cu	lturel, musées, bibliothèques et mon	uments	
		[X] 59 Salles omnisports	et salles de sport		
	Autres infrastructures	☐ 61 Aménagement de	berges et barrages		
		☐ 62 Constructions pour	r la défense nationale		
		☐ 69 Autres infrastructu	res		
		71 Maison individuelle	e à un logement, isolée		
			e à un logement, mitoyenne ou jumell		
			rs logements pour l'habitation exclus		
			mixte, principalement à usage d'habit	tation	
		- ·	nédicaux et/ou assistance sociale		
			parc en rapport avec l'habitation		
	Agriculture, sylviculture		en rapport avec l'habitation		
	Agriculture, sylviculture	☐ 81 Construction agrice			
	Industrie, artisanat,				
	commerce, services,	[] 91 Fabrique, usine, at			
	administration	[_] 92 Halle, dépôt, silo, o [_] 93 Bât. administratif, l			
		☐ 94 Bât. commercial, n			
			s que hôtel, café-restaurant, café-bar	r tea-room etc	
		☐ 96 Autres hébergeme	•	, 104 100111, 010	•
			destinée à des activités économique	es	
Situat	lon				A GLASS
3.	Emprise de l'ouvrage (définie par le	rayon autour des coordonnée	es E/N du projet) :		
	[]5 m	_] 25 m	[_] 50 m		
	[X] 100 m	∐ 500 m	∐ 1000 m		
84.	L'ouvrage est également situé sur ur	ne autre commune :			
5.	Dans un plan général d'affectation (F				
	Dans un plan partiel d'affectation (Pl Dans un plan de quartier (PQ/PQCM		Nom et/ou No de la zone :	Zone d'utilité publique	
6.	Secteur de protection des eaux :	_ ,,	B (Si zones S, cocher la question N° 115)	
37.	A moins de 50 m d'une ligne ferrovia (joindre l'accord de l'entreprise ferroviain délivré ou si la démarche est en cours, c	e selon art. 18m LCdF) (si l'acco ocher la question N° 127)	rd n'a pas été		
Bruit					
8.	[X] a) Les degrés de sensibilité au b		rés dans les zones d'affectation	<u></u>	
		. , ,	ocaux d'habitation ou des locaux d'ex	voloitation dans lesquels des ners	connes
	séjournent régulièrement pendar indiqué à la question N° 14.	t des périodes prolongées, e	est située sur une parcelle où le DSB ce de l'environnement et de l'énergie (DG	n'a pas encore été défini. Le DSE	
au p	otable, défense incendie				
	Alimentation en eau de boisson :		 [X] Réseau public	[] Alimentation privée	
			. [V] Keseau buonc	☐ Alline mation privee	
1.	Défense incendie extérieure à partir	d'une borne hydrante :	[X] Existante	☐ Projetée	
			Distance [m]: 55		
Rama	ssage des déchets	ید کی ور دینوروی می در			
		· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·			
2.	a) Conteneurs ordures ménagèresb) Différenciésc) Emplacement accessible aux cam	ions ramasseurs	☐ Existant ☐ Projeté ☐ Existant ☐ Projeté ☐		

. 09.12.2024

Suppression des barrières architecturales

- 43. [X] La construction de locaux et installations accessibles au public, destinés à l'habitation collective ou à l'activité professionnelle, est adaptée aux besoins des personnes handicapées ou âgées (art. 36 et 37 RLATC)
 - ☐ Transformation ou agrandissement de bâtiments existants : les conditions de l'art. 38 RLATC sont remplies

Equipements, installations

Déchets de chantier

50. [] Si la quantité de déchets de chantier attendue (matériaux d'excavation inclus) dépasse 200 m3 ou, en cas de déconstruction ou transformation, s'il faut s'attendre à la présence de polluants dangereux (p. ex. PCB, HAP, plomb ou amiante), un plan d'élimination des déchets, comme prévu par l'OLED (art. 16) doit être fourni à l'autorité communale. <u>lien</u>

D. SURFACES, VOLUME, COÛT

		Existant	Ajouté	Supprimé	Total après trav.
60.	Surface totale des parcelles [m²]	6967	0	0	6967
61.	Surface totale en zone à bâtir [m²] (A)	6967	0	0	6967
62.	Surface bâtie [m²] (B)	1075	84	0	1159
63.	Surface brute utile des planchers [m²] (C)	1333	482		
	dont consacrée au logement [m²]	0	0	0	0
64.	Coefficient d'occupation du sol (COS) (B/A)				
	Coefficient d'utilisation du sol (CUS) (C/A)				
65.	Cube SIA [m³]	6388	2141	0	8529
66.	Valeur ECA ouvrage avant travaux [CHF]				
	Estimation totale des travaux (CFC 2) [CHF] (*)	3800000	CFC 1 à 5	[CHF]	

E. BATIMENT ET LOGEMENT

75. Description du projet (*)

Nb total de nouveaux bâtiments

Avec logements

Sans logements

Nb total de bâtiments transformés

Nb total de bâtiments démolis

(pour les détails des bâtiments veuillez remplir les fiches bâtiment pour chaque bâtiment)

F. PLACES DE STATIONNEMENT

		Existant	Ajouté	Supprimé	Total après trav.
80.	Intérieur du bâtiment, souterrain, en toiture	0	0	0	0
81.	Couverts, garages extérieurs	0	0	0	0
82.	Places non couvertes	88	12	0	100
83.	Total (à reporter sous question N° 10) (Si le total est plus grand que 50 pl. veuillez cocher la question e	88 401 a)	12	0	100
84.	Nombre de places de stationnement pour les vélos (avec ou sans l'assistance électrique)	30	5	0	35

1

B19

Demande de permis de construire (P) - 23868/

POUR IMPRIMER TOUTES LES FICHES BÂTIMENTS : Onglet "Annexes, QP"
Si le projet comporte plusieurs bâtiments, veuillez en remplir une par bâtiment. Les bâtiments devront être numérotés ou identifiés clairement

Fiche	bâtiment [1]			
B1	Type de travaux (aide) (*) : Lorsque le type de travaux correspond	Bâtiment transformé à une transformation, il est nécessaire de décrire la transformation à l'aide d'un ou plusieurs caractères ci-après :		
	[X]Assainissement énergétique [_]Changement d'affectation [_]Installation solaire thermique	[X]Assainissement système de chauffage [X]Transformations / rénovations intérieures [X]Agrandissement chauffé [Agrandissement non chauffé [X]Installation solaire photovoltaïque [Autres travaux de transformation		
B2	N° de parcelle (*) :	6		
В3	N° ECA : En cas de transformation ou de démolition, le numéro ECA est obligatoire.	322		
B4	Rue/lieu (*):	Rue de la Gare 5		
B5	Dénomination du bâtiment :	Grande salle Communale		
B6	Nombre d'entrées avec adresse :	1		
CARA	CTERISTIQUES DU BATIMENT			
В7	Catégorie de bâtiment (*) :	Bâtiment sans logement (exclusivement activité, école, entrepôt, garage)		
	Classe :	Bâtiments à usage culturel, récréatif, éducatif ou sanitaire		
В8	Surface au sol du bâtiment [m²] :	775		
В9	Surface brute utile des planchers [m²] :	1431		
B10	Surface brute des planchers pour le logement [m²] :	0 Pour les activités [m²] : 1431		
B11	Cube SIA [m³] :	5842		
B12	Nombre de niveaux total (y. c. sous-sol	s et demi-niveaux): 3		
B13	Nombre total de logements après trava	ux (*): 0		
	Nb 1 pce : Nb 4 pce :	Nb 2 pce : Nb 3 pce : Nb 6 pce ou plus :		
B14	Bâtiment transformé (*) : les travaux mo	odifient-ils le nombre ou la taille des logements :		
CARA	CTERES ENERGETIQUES POUR LE S	YSTEME DE CHAUFFAGE		
Aide po	our la saisie: <u>lien</u>			
B15	Générateur(s) de chaleur pour le systèr	ne de chauffage (*):		
	Principal:	Pompe à chaleur PAC pour un seul bâtiment		
	Secondaire:			
	Puissance du générateur de chaleur principal [KW] :	61.6		
B16	Source(s) d'énergie utilisée(s) pour le s	ystème de chauffage (*) :		
	Pour générateur principal:	Air		
	Pour générateur secondaire:			
B17a	Générateur(s) de chaleur pour la produ	ction d'eau chaude sanitaire (*):		
	Principal:	Pompe à chaleur PAC		
	Secondaire:			
B17b	Source(s) d'énergie utilisée(s) pour la p	roduction d'eau chaude sanitaire (*) :		
	Pour générateur principal:	Air		
	Pour générateur secondaire:			
B18	La construction a eu lieu avant le 1er ja	nvier 1991 (date du permis de construire) : [X] Oui [] Non		
Amiante dans les bâtiments transformés ou démolis (dès le 1er mars 2011) Pour tous les cas où la construction a eu lieu avant le 1er janvier 1991 (date du permis de construire) nous vous prions de : • faire établir un diagnostic amiante (le diagnostic peut aussi être dans certaines occasions de type « utilisation normale ») par un diagnostiqueur inscrit sur la liste des diagnostiqueurs amiante du Forum Amiante Suisse (FACH) (lien) • déposer le rapport de diagnostic amiante au format PDF sur la plateforme GDA (Attention : le rapport sous forme électronique doit être signé) • joindre à la demande de permis de construire 2 exemplaires papier du rapport de diagnostic amiante, ainsi que la version pdf.				

AUT	RES INFORMATIONS SU	R LE BATIMI	ENT			,	-,	
39.	a) Façades, toiture				aux solaires)			
	Type de fermeture :	Stores	∐ Volets					
	b) [X] Surface de toiture	ou de façade	e en métal non end	duit (par ex	en cuivre ou zinc) supérieure à 5	0 m²		
44.	[] Installations de stock	-	arbures et autres l	iquides poı	uvant polluer les eaux, soumises o	u non soumises à auto	risation s	spéciale selon art. 32 OEaux
45	a) Ascenseur, monte-ch	arge :	[X] Electrique	∐ Hydrau	lique			
	b) Rampe/plate-forme a	ustable :	∐ Electrique	∐ Hydrau	lique			
	c) Contenance du réserv	voir d'huile :	litres					
	d) [] Escalier / tapis rou	lant servant	au transport de pe	rsonnes				
46.	Raccordement TV/radio	:	∐ Antenne co	llective	Antenne extérieure	☐ Antenne intérieure		
			∐] Parabole		∐ Câble téléréseau			
r								
	TIE ENERGIE			<u></u>				
	ion thermique (bâtiments on thermique	s, serres, loc	caux frigorifiques	s)		Compé M	tence ME	
48.	Qh (MJ/m².an):	163.5	Ir	nformations	complémentaires :			
	Qhli (MJ/m².an) :	204.4	lı	nformations	complémentaires :			
453.	a) Qh est inférieur ou ég	al à Qhli				[X]		
	b) Demande de dérogati	ion Qh est su	périeur à Qhli				\Box	
	Dans tous les cas, join Pour les bâtiments neu							
	Surface de référence én	ergétique						
	SRE:	1189	lr	nformations	complémentaires :			
465.	Installation de locaux friç	gorifiques et/o	ou de congélation					EN 6
468.	Serres artisanales ou ag	ricoles chauf	ffées				\Box	EN 7
474.	Halles gonflables							EN 8
Instal	lations techniques du bâ							
449.	réfrigérants stables dans	s l'air (HFC),	excepté PACs des	s villas et de	•		[X]	75
450.	a) Pompe à chaleur utilis	sant le sous-s	sol comme source	de chaleur	(sondes)			65A
	b) Pompe à chaleur utilis	sant les eaux	souterraines com	me source	de chaleur (pompage)			65B
					pour le chauffage ou pour la prod n dispensées d'autorisation de con			Annexe
456.	Chauffage à bois ou au lourd	charbon d'un	e puissance supéi	rieure à 70	kW, ou chauffage à mazout moye	n ou		
461.	Justificatif de la part min	imale d'énerç	gies renouvelables	S		[X]		EN-VD 72
462.	Installation de chauffage	et/ou d'eau	chaude sanitaire			[X]		EN 3
463.	Installation de ventilation	ı					[X]	EN 4
464.	Installation de réfrigérati	on / humidific	eation				\Box	EN 5
466.	Installation de production	n d'électricité	par combustible				Ц	EN 9
475.	Résidences secondaires	i						EN 3
Divers	S							
470.	Installation de chauffage	en plein air						EN 10
471.	Patinoires (RLVLEne, ar	t 53) - Conce	ept énergétique à s	soumettre à	la DGE-DIREN			
473.	Bâtiments tertiaires et du	ı secteur pub	olic de plus de 100	0 m²				
	- justificatif selon SIA 38	0/4 de la con	sommation électri	que pour l'é	eclairage			EN 12
	- justificatif selon SIA 38	0/4 de la con	sommation électri	que pour la	ventilation et la climatisation			EN 13
476.	Grands consommateurs	•	•					EN-VD 15
477.	Demande de dérogation Précisez l'article :	à la loi sur l'e	énergie ou à son r	èglement d	'application			
		, ,						

Vous trouverez plus de renseignements sur les formulaires 'Energie', sur le site de la <u>DIREN</u> Page 77/15

	L. OII	DATION DE L'OUVRAGE		Annexe	!S
	Enviro	nnement			
	101.	Situation particulière			
		Dans un plan cantonal d'affectation			
		Dans un plan cantonal de protection (sauf Lavaux)			
	102.1	Parcelle(s) située(s) partiellement ou entièrement hors des zones à bâtir (zone agricole, viticole, alpestre, aire forestière, zone intermédiaire, zone de verdure, zone spéciale art. 50a LATC, zone agricole spécialisée art. 52a LATC, zone des hameaux, etc.)(répondre aussi à la question N° 12) (*)	[] Oui	[X] Non	
	102.2	Travaux situés hors zone à bâtir (si constructions, installations (y compris de chantier), démolitions, changements d'affectation, conduites, fondations, mouvements de terre, accès, dépôts, etc. sont prévus, même partiellement, hors zone à bâtir) (*)	∐ Oui	[X] Non	
	102.3	Travaux ou changement d'affectation liés à une exploitation agricole.			66 A
	102.4	Travaux ou changement d'affectation non conformes à la destination de la zone "hors zone à bâtir" (sans lien à une exploitation agricole).			66 B
	102 A.	L'ouvrage est protégé par un plan d'affectation ou une décision particulière (DFIRE/MS)			
	102 B.	L'ouvrage fait l'objet d'une demande de protection			
	103.	Dans l'aire forestière			
	104.	A moins de 10 m de la lisière légale de la forêt			
	105.	Le projet implique un défrichement de [m²] : (cocher aussi la question No 13A) (joindre la demande d'autorisation de défrichement avec justificatif)			Annexe
	106 A.	Dans un secteur exposé à des dangers naturels (*) :	[X] Oui	∐ Non	43 - DN
		Les cartes de danger naturel doivent être consultées sur le <u>guichet cartographique cantonal</u> (thème dangers naturels)			
		- Inondations (INO) [X] - Chutes de pierres et blocs (CPB) - Laves torrentielles (LTO) [] - Effondrements (EFF) - Glissements de terrain permanents (GPP) [] - Avalanches (AVA) - Glissements de terrain spontanés (GSS)			
		IMPORTANT : En cas de réponse positive à la question ci-dessus, merci de vous rendre sur le site de l'ECA afin de remplir le formulaire 43 DN pour chaque danger naturel gravitaire affectant la parcelle concernée par le projet de construction. Deux exemplaires du formulaire dûment signé par toutes les parties sont à joindre au dossier de demande de permis de construire.			
		Les anciens formulaires 43 ne sont plus valides et ne doivent plus être utilisées.			
	106 B.	Dans un site pollué (en cas de doute, interroger la commune ou la DGE-DIRNA-GEODE pour les décharges ou la DGE-DIREV-ASS pour les sites industriels et les lieux d'accident) Lieu d'accident			
	107.	Projet portant atteinte à une espèce ou à un milieu digne de protection (selon art. 22 de la loi sur la faune du 28 septembre 1989)			
	108.	Projet situé dans un site porté à un inventaire ou classé faune, nature et paysage			
	110.	Dans une région archéologique			
	111.	Construction protégée: A l'inventaire / Monument historique / Protection générale (sauf Lausanne) (Pour les ouvrages hors zone à bâtir, voir questions 12 et 102)			
	Préser	vation et promotion du parc locatif			
		tion, transformation, rénovation (travaux) et/ou changement d'affectation touchant un bâtiment avec stions 112.1 à 112.3 ne sont à activer que si l'immeuble existant comprend au moins trois logements qui étaient loués e			ants
	112.1	a) Démolition, transformation et travaux généraux de rénovation supérieurs aux 20 % de la valeur d'assurance incendie (ECA) de l'immeuble ou de la partie touchée par les travaux.			53
		b) Changement d'affectation d'un logement existant qui était loué en dernier lieu, avec ou sans travaux. Location via une plateforme de type Airbnb uniquement si cette location est prévue plus de 90 jours par année civile et que le logement était jusqu'alors loué de manière standard sur le marché locatif.			53
	112.2	Rénovation d'un logement « isolé » qui était loué en dernier lieu.			53 B
	112.3	Rénovation inférieure aux 20 % de la valeur d'assurance incendie (ECA) de l'immeuble ou de la partie de l'immeuble touchée (demande de dispense).			53 C
ľ	Recon	naissance de logement d'utilité publique			
	112.4	Procédure de reconnaissance de logements d'utilité publique (LUP) au sens de la loi du 10 mai 2016 sur la préservation et la promotion du parc locatif (LPPPL)			54
THE WAY	Bruit				
	113.	Projet situé dans une zone où les valeurs limites d'immission sont dépassées selon l'art. 31 OPB (rapport acoustique nécessaire)			Annexe
12	114.	Construction d'une paroi ou d'une butte antibruit			

Protec	ction des eaux	Anı	nexes						
115.	Zones S de protection des eaux (autres secteurs, cocher la question N° 36)								
116.	Projet situé à moins de 20 m de :								
	☐ la rive d'un lac ☐ d'un cours d'eau à ciel ouvert ☐ d'un cours d'eau sous voûtage								
Gestio	on des eaux météoriques (surface de collecte supérieure à 50 m²)								
117.	Déversement des eaux météoriques Directement au cours d'eau ou dans un plan d'eau Au cours d'eau, plan d'eau ou au collecteur communal avec rétention (voir la question N° 210)	[X]							
118.	Infiltration des eaux météoriques dans le sol Infiltration directe (surface perméable: grille-gazon, gravier, pavés, [] Ouvrage d'infiltration etc.)								
119.	Déversement dans un collecteur de l'Etat hors traversée de localité								
120.	Surface imperméabilisée supérieure à 2000 m² (construction, parking extérieur, accès)								
Eaux u	usées								
121.	Evacuation sans passer par une STEP								
122.	Raccordement à un collecteur de l'Etat hors traversée de localité								
123.	Raccordement à la fosse à purin		52						
Résea	ux routier et ferroviaire								
124.	Ouvrage empiétant sur la limite des constructions d'une route cantonale (hors traversée de localité)		62						
125.	Accès sur une route cantonale ou aménagement en bordure de celle-ci								
126.	A moins de 50 m de l'axe d'une route nationale								
127.	A moins de 50 m d'une ligne ferroviaire ou jouxtant le domaine ferroviaire (l'accord de l'entreprise ferroviaire n'a pas été délivré ou la démarche est en cours selon art. 18m LCdF)		Annexe						
128.	Projet de réaménagement routier de peu d'importance réalisé dans le gabarit existant								
COLUMN COLUMN SAN		STATE OF THE STATE							
M. INE	DUSTRIE, ARTISANAT, COMMERCE, SERVICES								
	OUSTRIE, ARTISANAT, COMMERCE, SERVICES x occupant des travailleurs								
			43, 51, 64 43, 51, 64						
Locau	x occupant des travailleurs a) Entreprise industrielle au sens de l'art. 5 LTr b) Entreprise artisanale susceptible d'occuper dans un avenir prévisible au moins 6 personnes pour de la								
Locau 150.	x occupant des travailleurs a) Entreprise industrielle au sens de l'art. 5 LTr b) Entreprise artisanale susceptible d'occuper dans un avenir prévisible au moins 6 personnes pour de la production en série		43, 51, 64						
150.	x occupant des travailleurs a) Entreprise industrielle au sens de l'art. 5 LTr b) Entreprise artisanale susceptible d'occuper dans un avenir prévisible au moins 6 personnes pour de la production en série Entreprise assimilée aux industrielles et artisanales (art.1 OLT4) Toute autre entreprise occupant du personnel et pouvant soumettre facultativement ses plans à la		43, 51, 64 43, 51, 64						
150.	a) Entreprise industrielle au sens de l'art. 5 LTr b) Entreprise artisanale susceptible d'occuper dans un avenir prévisible au moins 6 personnes pour de la production en série Entreprise assimilée aux industrielles et artisanales (art.1 OLT4) Toute autre entreprise occupant du personnel et pouvant soumettre facultativement ses plans à la Direction générale de l'emploi et du marché du travail		43, 51, 64 43, 51, 64						
150. 151. 152.	a) Entreprise industrielle au sens de l'art. 5 LTr b) Entreprise artisanale susceptible d'occuper dans un avenir prévisible au moins 6 personnes pour de la production en série Entreprise assimilée aux industrielles et artisanales (art.1 OLT4) Toute autre entreprise occupant du personnel et pouvant soumettre facultativement ses plans à la Direction générale de l'emploi et du marché du travail ponnement Places de transbordement des marchandises et centres de distribution disposant d'une surface de		43, 51, 64 43, 51, 64 51						
Locau 150. 151. 152. Enviro 153. 154.	a) Entreprise industrielle au sens de l'art. 5 LTr b) Entreprise artisanale susceptible d'occuper dans un avenir prévisible au moins 6 personnes pour de la production en série Entreprise assimilée aux industrielles et artisanales (art.1 OLT4) Toute autre entreprise occupant du personnel et pouvant soumettre facultativement ses plans à la Direction générale de l'emploi et du marché du travail Places de transbordement des marchandises et centres de distribution disposant d'une surface de stockage > 20 000 m² ou d'un volume de stockage > 120 000 m³ (EIE) Installations de production d'énergie (EIE) Extraction de pétrole, gaz naturel ou charbon Raffinerie de pétrole Installation géothermique (plus de 5 MWth) Installation thermique (plus de 100 MWth)		43, 51, 64 43, 51, 64 51						
Locau 150. 151. 152. Enviro 153. 154.	a) Entreprise industrielle au sens de l'art. 5 LTr b) Entreprise artisanale susceptible d'occuper dans un avenir prévisible au moins 6 personnes pour de la production en série Entreprise assimilée aux industrielles et artisanales (art.1 OLT4) Toute autre entreprise occupant du personnel et pouvant soumettre facultativement ses plans à la Direction générale de l'emploi et du marché du travail Places de transbordement des marchandises et centres de distribution disposant d'une surface de stockage > 20 000 m² ou d'un volume de stockage > 120 000 m³ (EIE) Installations de production d'énergie (EIE) Extraction de pétrole, gaz naturel ou charbon Raffinerie de pétrole Installation géothermique (plus de 5 MWth) Installation thermique (plus de 100 MWth) Usine à gaz, cokerie, liquéfaction du charbon		43, 51, 64 43, 51, 64 51						
Locau 150. 151. 152. Enviro 153. 154.	a) Entreprise industrielle au sens de l'art. 5 LTr b) Entreprise artisanale susceptible d'occuper dans un avenir prévisible au moins 6 personnes pour de la production en série Entreprise assimilée aux industrielles et artisanales (art.1 OLT4) Toute autre entreprise occupant du personnel et pouvant soumettre facultativement ses plans à la Direction générale de l'emploi et du marché du travail Places de transbordement des marchandises et centres de distribution disposant d'une surface de stockage > 20 000 m² ou d'un volume de stockage > 120 000 m³ (EIE) Installations de production d'énergie (EIE) I Extraction de pétrole, gaz naturel ou charbon I Raffinerie de pétrole I Installation géothermique (plus de 5 MWth) I Usine à gaz, cokerie, liquéfaction du charbon merces, services, bâtiments élevés, particularités architecturales		43, 51, 64 43, 51, 64 51 64 43, 64						
Locau 150. 151. 152. Enviro 153. 154.	a) Entreprise industrielle au sens de l'art. 5 LTr b) Entreprise artisanale susceptible d'occuper dans un avenir prévisible au moins 6 personnes pour de la production en série Entreprise assimilée aux industrielles et artisanales (art.1 OLT4) Toute autre entreprise occupant du personnel et pouvant soumettre facultativement ses plans à la Direction générale de l'emploi et du marché du travail Places de transbordement des marchandises et centres de distribution disposant d'une surface de stockage > 20 000 m² ou d'un volume de stockage > 120 000 m³ (EIE) Installations de production d'énergie (EIE) Extraction de pétrole, gaz naturel ou charbon Raffinerie de pétrole Installation thermique (plus de 5 MWth) Usine à gaz, cokerie, liquéfaction du charbon Derces, services, bâtiments élevés, particularités architecturales Surface et/ou bâtiments administratifs et/ou commerciaux Bâtiments de plus de 30m de hauteur totale Grands magasins, centres commerciaux Surface consacrée à l'alimentation [m²]: Surface de vente effective (sans les entrepôts et les parkings) Inférieure à 2000 m² De 2000 à 5000 m² Supérieure à 5000 m² (EIE)		43, 51, 64 43, 51, 64 51 64 43, 64						
Locau 150. 151. 152. Enviro 153. 154. Comm 155. 156.	a) Entreprise industrielle au sens de l'art. 5 LTr b) Entreprise artisanale susceptible d'occuper dans un avenir prévisible au moins 6 personnes pour de la production en série Entreprise assimilée aux industrielles et artisanales (art.1 OLT4) Toute autre entreprise occupant du personnel et pouvant soumettre facultativement ses plans à la Direction générale de l'emploi et du marché du travail Places de transbordement des marchandises et centres de distribution disposant d'une surface de stockage > 20 000 m² ou d'un volume de stockage > 120 000 m³ (EIE) Installations de production d'énergie (EIE) Extraction de pétrole, gaz naturel ou charbon Raffinerie de pétrole Installation géothermique (plus de 5 MWth) Usine à gaz, cokerie, liquéfaction du charbon Derces, services, bâtiments élevés, particularités architecturales Surface et/ou bâtiments administratifs et/ou commerciaux Bâtiments de plus de 30m de hauteur totale Grands magasins, centres commerciaux Surface consacrée à l'alimentation [m²]: Surface de vente effective (sans les entrepôts et les parkings) Inférieure à 2000 m² I De 2000 à 5000 m²		43, 51, 64 43, 51, 64 51 64 43, 64						

• 09.12.2024

Méta	ux et machines					
158.	Métaux et machines ☐ Aciéries (EIE) ☐ Aluminium (EIE)	Vieux métaux (EIE) Métaux non ferreux (E	E)			43, 64
Bois					Annexes	
159.	Bois et traitement du bois [_] Panneaux d'agglomér	s rés (EIE) [] Plus de 50'00	0 t/an de cellulose (EIE)	Ц	43, 64	
Chimi	ie					
160.	☐ Fabriques d'explosifs	oliers, phytosanitaires, engra et de munitions (EIE) 5000 m² ou 10'000 t/an)(EIE)	Stockage de plus de 1000 t (EIE)	Ц	43, 64	
161.	Produits pharmaceutique médicaments, de sérums	es et vétérinaires, pharmacie s et de vaccins	le []	43, 64		
162.	Produits plastiques ou er	n caoutchouc			43, 64	
Alime	ntation					
163.	Produits alimentaires				43	
164.	Produits agro-alimentaire	es			43, 64	
Autre	s matériaux					
165.	Arts graphiques				43, 64	
166.	Produits pour l'aménager	ment de la maison et du loge	ement		43, 64	
167.	Produits, appareils, instru	uments mécaniques et électi	roniques		43, 64	
168.	Textiles, habillement, cui	r			43, 64	
169.	Matériaux de construction	n (ex. peinture, bitume, briqu	ues, tuiles, isolants, etc.)		43, 64	
	Cimenteries (EIE)	Verreries (plus de 30'000	/an) (EIE)			
N. GE	ENIE CIVIL, DECHETS,	SURV. DES OUVRAGES	, STEP			
Terras	ssements, dépôts d'excav	vation et décharges				
200.	Terrassements, excavation couvrant une superficie de	ons ou remblais impliquant u de plus de 5000 m², mais info	in mouvement de matériaux de plus de 5000 m³ c érieur à 50'000 m³	ou []		
207.	Le projet a des emprises conduites, de plus de 1'0		sur les sols de plus de 5'000 m² ou, pour les		Concept de	e gestion des sols
201.	Dépôts d'excavation impl De 50'000 à 500'000 r	liquant un apport de terre m³ [_] De plus de 500'000 m	³ (EIE)			
202.	Décharges contrôlées po	our matériaux inertes, résidu	s stabilisés, décharges bioactives (EIE)			
Install	lations de collecte, de tri,	de conditionnement, de re	ecyclage, de valorisation, d'incinération ou de	traitement des	déchets	
203.	Déchetteries ou postes d	le collecte des déchets				
204.	1. Installations de traitement des déchets [] Inférieur ou égal à 1000 t/an [] Capacité supérieure à 1000 t/an (EIE)				43	
205.	Déchiqueteurs de voiture	es (EIE)				
206.	Construction ou modifica d'épuration	tion de stations d'épuration de	collectives ou d'équipements de traitement des bo	oues []	51	
Surve	illance des ouvrages de r	retenue				
210.	Ouvrages d'accumulation	Volume max	imum d'accumulation > 100 m³			
		Retenue au	dessus du terrain naturel			
		Volume d'ea	u permanent m³:			

O. AC	GRICULTURE, ANIMAUX	Annexes
250.	Bâtiments d'exploitations agricoles sans animaux, hangars agricoles	43
251.	Bâtiments d'exploitations agricoles avec animaux	43, 52
252.	Exploitations intensives d'élevages ou d'engraissement [] Plus de 125 UGB (hors étables d'alpage) (EIE)	43, 52
253.	Manèges, boxes à chevaux. (Si moins de 5 chevaux, QP 52 pas nécessaire)	43, 52
254.	Elevages et pensions d'animaux domestiques Type d'animaux :	
255.	Fosses à purin	52
256.	Fumières	52
257.	Silos à fourrage	43
258.	Installations de biogaz.	43
259.	Abattoirs, centres d'équarrissage, de collecte, de stockage, d'incinération de déchets carnés, boucheries en gros [] Capacité jusqu'à 5000 t/an [] Capacité supérieure à 5000 t/an (EIE)	43, 64
P. ED	UCATION, SANTE, SOCIAL	
Etablis	ssements scolaires et sanitaires, centres d'accueil	
300.	Bâtiments et établissements de l'enseignement obligatoire public	21, 43
301.	Ecoles paramédicales	43, 64
302.	Etablissements sanitaires avec lits ou ambulatoires (par ex. hôpitaux, CTR)	43, 64
303.	Etablissements pour mineurs	43, 64
304.	Etablissements pour personnes handicapées ou en difficultés sociales (Etablissements socio-éducatifs -	43, 64
305.	ESE) Etablissements pour personnes âgées ou adultes en difficultés psycho-sociales (Etablissement médico-social - EMS, Etablissement psycho-social médicalisé - EPSM, Pension Psycho-Sociale - PPS, Home non médicalisé - HNM)	43, 64, 73
306.	Autres établissements d'accueil ou à caractère scolaire	43, 64
Labora	atoires et cabinets	
307.	Laboratoires d'analyses médicales ou de prothèses dentaires	43, 64
308.	Cabinets et instituts de physiothérapie	43
309.	Cabinets et cliniques vétérinaires	43, 64
310.	Laboratoires d'analyses vétérinaires	43, 64
312.	Cabinets médicaux avec plus de 3 médecins	43
Cimeti	ères	
311.	Cimetières, caveaux funéraires, crématoires	43
Q. SP	ORT, LOISIRS, CAMPINGS, DORTOIRS	
Sport		
340.	Equipements sportifs (scolaire ou non scolaires)	
350.	Stades comprenant des tribunes fixes pour plus de 20'000 spectateurs (EIE)	
351.	Pistes pour véhicules motorisés destinées à des manifestations sportives (EIE)	
352.	Installations de sports d'hiver impliquant des modifications de terrain > 5'000 m² (EIE)	
353.	Canons à neige dont la surface destinée à être enneigée > 50'000 m² (EIE)	
354.	Terrains de golf de 9 trous et plus (EIE)	
355.	Stands de tir	
	☐ Stands de tir (cas général) ☐ A 300 m avec plus de 15 cibles (EIE)	

356.	Piscine, jacuzzi, spa et tout autre bassin public ou à l'usage de plus d'une famille [] eau non chauffée		32
	☐ eau chauffée : bassin extérieur de moins de 200 m²		32, EN-VD11
	☐ eau chauffée : bassin extérieur de plus de 200 m²		32, EN-VD11, Concept énergétique
	[_] eau chauffée : bassin intérieur quelle que soit la surface		32, EN-VD11, Concept énergétique
357.	Piscine, jacuzzi, spa et tout autre bassin à l'usage d'une seule famille		
	[_] eau non chauffée		
	[_] eau chauffée : bassin extérieur de moins de 200 m²		EN-VD11
	[_] eau chauffée : bassin extérieur de plus de 200 m²		EN-VD11, Concept énergétique
	[] eau chauffée : bassin intérieur quelle que soit la surface		EN-VD11, Concept énergétique
Loisirs	s, campings, dortoirs		
358.	Bâtiments et locaux destinés à recevoir un grand nombre de personnes	[X]	43, 64
359.	Hôtellerie, restauration : établissements soumis à licences de café-restaurant, de café-bar, tea-room, bar à café, discothèque, night-club, buvette, etc	Ц	11, 43, 64
359bis	Création, transformation, changement d'affectation d'un salon de prostitution		11B, 43
360.	Parcs d'attraction de plus de 75'000 m² ou pour plus de 4000 visiteurs par jour (EIE)		
361.	Téléphériques, téléskis et autres installations de transport à câbles Coordonnées géographiques - (joindre le préavis du Concordat des téléskis) départ : / arrivée : /		Annexe
362.	Ascenseurs inclinés, monorails servant au transport de personnes		
363.	Dortoirs de chantier, logements de personnel par l'employeur		43
364.	Campings, caravanings résidentiels		43
365.	Places de jeux		
D DIG			
R. RIS	QUES, DANGERS PARTICULIERS	One were the second of the sec	
Trafic	aérien / Véhicules à moteur		
400.	Ouvrages supérieurs à 25 m (60 m en zone fortement peuplée) ou aux abords d'un aérodrome Lien pour l'enregistrement par le propriétaire et des informations supplémentaires : <u>lien</u>		Annexe
401.	a) Aménagement, extension et modification de parking de plus de 50 places de parcs (y compris les places déjà existantes)		Annexe
401.	b) Garages et bâtiments avec parking de plus de 40 places (intérieur, souterrain ou en toiture)		43
402.	Parcs de stationnement pour plus de 500 voitures (EIE) (terrain ou bâtiment)		64
403.	Places de lavage pour véhicules.		64
404.	Garages professionnels		43, 64
405.	Dépôts de véhicules à moteur avec ou sans plaques de contrôle		64
	ie, explosion, pollution		
406.	Matières solides, liquides et gazeuses présentant un danger (incendie, explosion, pollution,intoxication etc.) [] Plus de 50'000 m³ charbon (EIE) [] Plus de 5000 m³ liquide ou 50'000 m³ gaz (EIE) [] Débit massique gaz non épurés dépassant les limites OPair (EIE)		43, 64
408.	Installations de stockage d'hydrocarbures et autres liquides pouvant polluer les eaux		63
409.	Traitements de surface (ex. galvanoplastie, métaux)		43, 64
410.	Entreprises de nettoyage		43, 64
411.	Traitement, pré-traitement et rejet d'eaux usées non ménagères (eaux de refroidissement, de fabrication, de lavage)		64
	nement		
412.	 a) Equipements de téléphonie mobile (mât, antenne, cabine, etc.), stations émettrices pour la radiodiffusio et autres applications de radiocommunication, stations électriques de transformation (joindre le calcul des évaluations du rayonnement non ionisant) Installation nouvelle 		Annexe
	Modification d'installation existante b) Installation d'antenne sur pylône électrique ou dans une installation haute tension (HT) (à cocher si l'antenne se trouve sur une infrastructure électrique HT)		ESTI TD7
414.	Equipements fixes de transmission (signaux, images ou son) d'une puissance supérieure à 500 kW (EIE)	r 1	

Substances, produits et déchets spéciaux			Annexes	
416.	Entreprises avec substances, produits et déchets spéciaux Plus de 1000 t de déchets spéciaux liquides (EIE) Plus de 5000 t de déchets spéciaux solides ou boueux (EIE) Extraction ou transformation de matériaux avec amiante (EIE)			
417.	Entreprises avec micro-organismes			
418.	Entreprises ou installations assujetties à l'OPAM (joindre le rapport succinct OPAM, Ordonnance fédérale sur la protection contre les accidents majeurs)			Annexe
S. EQUIPEMENTS, INSTALLATIONS				
Abri d	e protection civile (pour les constructions nouvelles comportant de l'habitation)			
454.	Construction d'un abri PCi			46
455.	Dispense de construction d'un abri PCi			45
T. ETUDE D'IMPACT SUR L'ENVIRONNEMENT (EIE)				
500.	L'installation est soumise à étude d'impact sur l'environnement (EIE) (cocher aussi la question No 15 et joindre le rapport d'impact) L'installation a fait l'objet d'une étude d'impact en première étape (plan partiel d'affectation communal, de quartier, d'affectation cantonal, demande d'autorisation préalable d'implantation	∐ □ nn)		Annexe
G. ANNEXES				
90.	a) Plans Plan de situation (échelle 1:500, 1:1000 ou 1:2000) établi par un géomètre breveté ou éventuellement extrait cadastral si le dossier répond à la condition de l'art.69 al 1bis de la RLATC (*) Plans des sous-sols, rez-de-chaussée, étages et combles, avec destination de tous les locaux et indication des mesures de prévention contre l'incendie (échelle 1:100 ou 1:50) Plans des aménagements extérieurs, avec tracé précis du raccordement au réseau routier Plans des canalisations d'eau et égouts (eaux claires et eaux usées) Coupes nécessaires à la compréhension du projet, avec profils du terrain naturel et aménagé Dessins de toutes les façades En cas de locaux liés à la législation alimentaire, des plans précis de ces locaux doivent être fournis selon les exigences présentes sur le site de l'office de la consommation.			[X] [X] [X] [X] [X]
90.	b) Nombre d'exemplaires des plans Demandé			
	(IMPORTANT : Saisir des nombres entiers p/ex 2,4,5) Nombre d'exemplaires pour la commune : Nombre d'exemplaires pour la CAMAC : Nombre total d'exemplaires remis par le mandataire :	M 2 0 2	ME 2 0 2	Fourni 2 0 2
91.	Documents Questionnaire général complet (*) (demande d'autorisations spéciales cantonales, signatures et décision de la commune) Procuration remise au mandataire Etablie par :	Comm. 2	CAMAC 0	Fourni [X]
	Promettant acquéreur			
	Maître de l'ouvrage	0	0	
	Descriptif du projet, rapport technique (pour les projets importants) Rapport de conformité aux dispositions applicables à l'utilisation rationnelle et aux économies d'énergie, ainsi qu'aux énergies renouvelables (justificatif selon SIA 380/1) Documents renseignant sur le bruit extérieur, l'affectation des locaux, les éléments extérieurs et de	2 2	0	[X]
	séparation des locaux à usage sensible au bruit	2	0	
	Demande d'autorisation de défrichement justificatif (art. 69 al. 13 RATC) et (art. 6 RVLFor) Copie de l'autorisation fédérale pour l'augmentation des effectifs d'animaux	2 2	0	
	Approbation des plans par les CFF ou la société exploitant le chemin de fer privé, lettre jointe en annexe	2	0	
	(art. 18m LCdF) Preuve de la démarche en cours auprès des CFF ou la société exploitant le chemin de fer privé, jointe en annexe (art. 18 LCdF)	2	0	
	Calcul des évaluations du rayonnement non ionisant	2	0	
	Formulaire CNA/SUVA, générateurs et récipients de vapeur et sous pression Rapport d'impact sur l'environnement (EIE)	2 2	0	
	Rapport succinct OPAM (Ordonnance fédérale sur la protection contre les accidents majeurs)	2	0	
	Rapport amiante + la preuve de dépôt du rapport (sous format papier et sous format électronique) Concept de gestion des sols	0 2	1 0	
	Plan schématique d'évacuation des eaux claires Attestation du respect des exigences de protection contre le bruit	2 2	0	[X]
92.	Préavis / Attestation d'un professionnel qualifié			
	Proposition de degré de sensibilité au bruit du constructeur et préavis du DGE-DIREN Préavis du Concordat des téleskis	2	0	
	Risque de pollution de l'air (fumoirs à viande, torréfacteurs de café, séchoirs à fourrage, etc.) Moteurs stationnaires à combustion et turbines à gaz	2	0	

09.12.2024

Demande de permis de construire (P) - 23868/

BLOC-NOTES

- Mandataire:
- Commune :
- 3 CAMAC .

SIGNATURES

SIGNATURES DES PARTIES PRENANTES

Les soussignés déclarent avoir fourni les indications de ce formulaire et de ses annexes au plus près de leur conscience et répondent de leur exactitude.

E 12.12.624

Propriétair (s)

Prom. acquéreur(s):

Droit distinct - permanent :

Auteur des plans :

Destinataire des factures (*) (publication FAO, émoluments, frais de traitement du dossier par le canton)
Une fois la facture envoyée, une taxe de 30.-- Fr. sera perçue pour toute modification d'adresse du destinataire des factures.

Nom (*) Raison sociale: Adresse (*):

N° postal (*):

COMMUNE DE BAVOIS

Rue du Collège 14

1372

Prénom : Tél E-mail

Localité (*):

BAVOIS

Lieu, date et signature (*)

Bour. Je 12.12.26

Le destinataire des factures ne peut être que e propriétaire, promettant-acquéreur, bénéficiaire d'un DDP ou l'auteur des plans. Par sa signature, il s'engage à payer les frais de publications et les émoluments qui sont dus quelle que soit l'issue de la mise à l'enquête et de la délivrance du permis de construire par la commune. Tous les signataires sont solidaires pour le règlement des factures.

EXAMEN DU DOSSIER PAR L'AUTORITE COMMUNALE

Ouverture d'une enquête publique de 30 jours. Publication de l'avis d'enquête dans la FAO

L'enquête publique de 30 jours est ouverte du 11.01

au 05.02.625

Conformément à l'art. 111 LATC, octroi d'une dispense d'enquête publique le :

Responsable du dossier (*):

Tél. (*): 024 441 4643

Le collaborateur soussigné déclare avoir contrôlé tous les éléments de ce formulaire ainsi que ses annexes et atteste que ce dossier est complet et conforme aux exigences légales et réglementaires.

Sceau et signatures :

PUBLICATION DE L'AVIS D'ENQUETE ET DELAIS DE RECEPTION DES DOSSIERS

- Vérifier qu'une FAO est prévue à la date souhaitée (attention aux numéros doubles dus aux jours fériés et aux délais spéciaux).
- La publication dans le journal local et l'affichage au pilier public sont effectués par la commune.
- Pour la FAO du mardi : la CAMAC doit avoir reçu le dossier informatique par le biais de la commune au plus tard le jeudi précédent à 16h00.
- Pour la FAO du vendredi : la CAMAC doit avoir recu le dossier informatique par le biais de la commune au plus tard le mardi précédent à 16h00.

Résultat de l'enquête publique

Le délai d'enquête expiré, les oppositions et/ou les observations éventuelles sont immédiatement communiquées à la CAMAC pour transmission aux départements intéressés (art. 113 LATC).

Nous sommes à votre service, n'hésitez pas à prendre contact!

DITS CAMAC

Avenue de l'Université 5, 1014 Lausanne, tél. 021/316.70.21, email info.camac@vd.ch

1 09.12.2024

Demande de permis de construire (P) - 23868/

Listes de tous les acteurs de l'avis d'enquête

Propriétaires (propriétaires n° 1 à 5)

Nom, Prénom:

COMMUNE DE BAVOIS

RAISON SOCIALE:

Adresse :

Rue du Collège 14

Tél.:

NPA:

1372

E-mail:

LOCALITE:

BAVOIS

Auteur des plans (personne physique selon art. 72 RATC)

Nom, Prénom:

RAPOSO MACHADO PEDRO

RAISON SOCIALE:

AMARA ARCHITECTURE SÀRL

Adresse:

Grand'rue 44b

Tél.:

E-mail:

info@amara-architecture.ch

NPA:

1373

LOCALITE:

CHAVORNAY